

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT SUPÉRIEUR DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-51 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 27/04/2007 portant création de la mention Direction de structure et de projet du DESJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 23/11/2023,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Direction de structure et de projet est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom			Date et lieu de naissance	
DESARA230025	Madame	ANDRE	Audrey	16/11/1988	Montpellier
DESARA230026	Monsieur	AUBERY	David	17/04/1971	Paris 14e
DESARA230027	Madame	BERGER	Emilie	14/11/1990	Gap
DESARA230028	Monsieur	CARDIA	Fabrice	19/11/1985	Arles
DESARA230029	Monsieur	FLEUROT	Thomas	22/09/1987	Guilherand-Granges
DESARA230030	Madame	GASPARINI	Eric	01/05/1973	Valence
DESARA230031	Madame	MINKALA	Elodie	05/07/1992	Saint-Martin-d'Hères
DESARA230032	Madame	MOLLIERE	Karen	28/12/1980	L'Arbresle
DESARA230033	Monsieur	MORILLON	Sylvain	22/09/1982	Le Mans
DESARA230034	Monsieur	REGNIER	Loïc	19/02/1988	Vénissieux
DESARA230035	Monsieur	RIVALLAND	Xavier	18/11/1976	Dechy
DESARA230036	Monsieur	SAVIN	Nicolas	27/11/1986	Grenoble

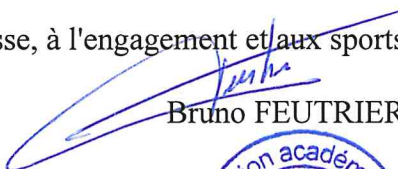
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 27/11/2023

Pour le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation,

le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports


Bruno FEUTRIER

